

**Bibliothèque
et Archives
nationales**

Québec



Le présent fichier est une publication en ligne reçue en dépôt légal, convertie en format PDF et archivée par Bibliothèque et Archives nationales du Québec. L'information contenue dans le fichier peut donc être périmée et certains liens externes peuvent être inactifs.

Version visionnée sur le site Internet d'origine le 23 février 2012.

Section du dépôt légal



INSPECTION DES ALIMENTS

[Inspection des aliments](#) > [Condamnations](#) > Liste des contrevenants

 [Version imprimable](#)

- ▶ [Accueil](#)
- ▶ [Sécurité des aliments](#)
- ▶ [Plaintes](#)
- ▶ [Inspections](#)
- ▶ **[Condamnations](#)**
- ▶ [Service aux exploitants](#)
- ▶ [Bref historique](#)
- ▶ [Faits saillants annuels](#)
- ▶ [Pour nous joindre](#)

.....
Plan du site

ARCHIVES

Consultez la liste des contrevenants des mois précédents.

Sélectionnez:

mois

2012 

Liste des contrevenants condamnés

Liste des contrevenants

Mots-clés :

Critères :

Choisir un critère:

RECHERCHER

Janvier 2012

142006 CANADA INC. LA CAVERNE GRECQUE

105 Rue Prince-Arthur Est
Montréal

Restaurant

Nature de l'infraction	Date de l'infraction	Date du jugement	Amende
Le lieu ou le véhicule doit être exempt de contaminants, de polluants, de toute espèce d'animaux y compris les insectes et les rongeurs ou de leurs excréments.	27 juin 2011	19 janvier 2012	1800 \$

2959-4777 QUEBEC INC. RESTAURANT SAMBO

3583 Rue Sainte-Catherine Est
Montréal

Restaurant mets pour emporter

Nature de l'infraction	Date de l'infraction	Date du jugement	Amende
Les lieux, véhicules, équipements,	03 mai 2010	23 janvier 2012	1500 \$

matériaux et ustensiles servant à la préparation au conditionnement, à l'entreposage, au transport, à l'étiquetage et au service des produits, ainsi que les autres installations et locaux sanitaires, doivent être propres.

**6280871 CANADA INC.
RESTAURANT SHISH TAOUK
EXPRESS**

3245 Av. de Granby
Montréal

Restaurant service rapide

Nature de l'infraction	Date de l'infraction	Date du jugement	Amende
Le produit altérable à la chaleur à l'exception des fruits et légumes frais entiers doit être refroidi sans retard et maintenu constamment à une température interne et ambiante ne dépassant pas 4°C jusqu'à sa livraison au consommateur, sauf pendant le temps requis pour l'application d'un procédé de fabrication ou d'un traitement reconnu en industrie alimentaire et qui exige une plus haute température.	18 janvier 2011	09 janvier 2012	900 \$

**7126182 CANADA INC.
RESTAURANT SANA**

655 Rue Jarry Ouest
Montréal

Restaurant

Nature de l'infraction	Date de l'infraction	Date du jugement	Amende
Le produit altérable à la chaleur à l'exception des fruits et légumes frais entiers doit être refroidi sans retard et maintenu constamment à une température interne et ambiante ne dépassant pas 4°C jusqu'à sa livraison au consommateur, sauf pendant le temps requis pour l'application d'un procédé de fabrication ou d'un traitement reconnu en industrie alimentaire et qui exige une plus haute température.	23 septembre 2010	23 janvier 2012	1800 \$
Les personnes affectées à la préparation des produits, au lavage ou au nettoyage du matériel et de l'équipement doivent: porter un bonnet	23 septembre 2010	23 janvier 2012	500 \$

ou une résille propre qui recouvre entièrement les cheveux; porter un couvre-barbe propre qui recouvre entièrement la barbe.

**9041-9615 QUEBEC INC.
LE MUFFINS PLUS**

1500 Av. Atwater
Montréal

Restaurant service rapide

Nature de l'infraction	Date de l'infraction	Date du jugement	Amende
Le produit altérable à la chaleur à l'exception des fruits et légumes frais entiers doit être refroidi sans retard et maintenu constamment à une température interne et ambiante ne dépassant pas 4°C jusqu'à sa livraison au consommateur, sauf pendant le temps requis pour l'application d'un procédé de fabrication ou d'un traitement reconnu en industrie alimentaire et qui exige une plus haute température.	26 septembre 2011	06 janvier 2012	1000 \$

**9135-5602 QUEBEC INC.
LES PRINCESSES D'HOCHELAGA**

4970 Rue Hochelaga
Montréal

Restaurant

Nature de l'infraction	Date de l'infraction	Date du jugement	Amende
Le produit altérable à la chaleur à l'exception des fruits et légumes frais entiers doit être refroidi sans retard et maintenu constamment à une température interne et ambiante ne dépassant pas 4°C jusqu'à sa livraison au consommateur, sauf pendant le temps requis pour l'application d'un procédé de fabrication ou d'un traitement reconnu en industrie alimentaire et qui exige une plus haute température.	12 mai 2010	24 janvier 2012	1500 \$
Les lieux, véhicules, équipements, matériaux et ustensiles servant à la préparation au conditionnement, à l'entreposage, au transport, à l'étiquetage et au service des produits, ainsi que les autres installations et locaux sanitaires, doivent être propres.	04 février 2010	24 janvier 2012	1200 \$

**9143-2666 QUEBEC INC.
NOUILLERIE ZYNG**

1748 Rue Saint-Denis
Montréal

Restaurant

Nature de l'infraction	Date de l'infraction	Date du jugement	Amende
Le produit altérable à la chaleur à l'exception des fruits et légumes frais entiers doit être refroidi sans retard et maintenu constamment à une température interne et ambiante ne dépassant pas 4°C jusqu'à sa livraison au consommateur, sauf pendant le temps requis pour l'application d'un procédé de fabrication ou d'un traitement reconnu en industrie alimentaire et qui exige une plus haute température.	16 juin 2010	25 janvier 2012	1000 \$

**9146-6698 QUEBEC INC.
CAFE VIENNE**

800 Rue Sainte-Catherine Est
Montréal

Restaurant service rapide

Nature de l'infraction	Date de l'infraction	Date du jugement	Amende
Le produit altérable à la chaleur à l'exception des fruits et légumes frais entiers doit être refroidi sans retard et maintenu constamment à une température interne et ambiante ne dépassant pas 4°C jusqu'à sa livraison au consommateur, sauf pendant le temps requis pour l'application d'un procédé de fabrication ou d'un traitement reconnu en industrie alimentaire et qui exige une plus haute température.	19 août 2009	09 janvier 2012	1000 \$

**9178-5782 QUEBEC INC.
DELI PLUS RESTAURANT**

7690 Av. Papineau
Montréal

Restaurant

Nature de l'infraction	Date de l'infraction	Date du jugement	Amende
Le produit altérable à la chaleur à l'exception des fruits et légumes frais entiers doit être refroidi sans retard et maintenu constamment à une	17 mars 2011	18 janvier 2012	1000 \$

température interne et ambiante ne dépassant pas 4°C jusqu'à sa livraison au consommateur, sauf pendant le temps requis pour l'application d'un procédé de fabrication ou d'un traitement reconnu en industrie alimentaire et qui exige une plus haute température.

**9186-9321 QUEBEC INC.
LE RESTAURANT MARVEN**

880 Av. Ball
Montréal

Restaurant

Nature de l'infraction	Date de l'infraction	Date du jugement	Amende
Les lieux, véhicules, équipements, matériaux et ustensiles servant à la préparation au conditionnement, à l'entreposage, au transport, à l'étiquetage et au service des produits, ainsi que les autres installations et locaux sanitaires, doivent être propres.	18 octobre 2010	25 janvier 2012	1500 \$
Les lieux, véhicules, équipements, matériaux et ustensiles servant à la préparation au conditionnement, à l'entreposage, au transport, à l'étiquetage et au service des produits, ainsi que les autres installations et locaux sanitaires, doivent être propres.	14 janvier 2011	09 janvier 2012	2000 \$

**9196-7166 QUEBEC INC.
JARDIN DE L'ORCHIDEE**

8630 Rue Sherbrooke Est
Montréal

Restaurant

Nature de l'infraction	Date de l'infraction	Date du jugement	Amende
Les lieux, véhicules, équipements, matériaux et ustensiles servant à la préparation au conditionnement, à l'entreposage, au transport, à l'étiquetage et au service des produits, ainsi que les autres installations et locaux sanitaires, doivent être propres.	12 mai 2010	18 janvier 2012	1500 \$

**9198-3817 QUEBEC INC.
RESTAURANT SADY'S**

506 Rue de Liège Est
Montréal

Restaurant

Nature de l'infraction	Date de l'infraction	Date du jugement	Amende
Les lieux, véhicules, équipements, matériaux et ustensiles servant à la préparation au conditionnement, à l'entreposage, au transport, à l'étiquetage et au service des produits, ainsi que les autres installations et locaux sanitaires, doivent être propres.	15 février 2011	10 janvier 2012	1500 \$

**9200-6840 QUEBEC INC.
RESTAURANT FOO SHING**

3811 Boul. Saint-Jean
Dollard-des-Ormeaux

Restaurant

Nature de l'infraction	Date de l'infraction	Date du jugement	Amende
Les lieux, véhicules, équipements, matériaux et ustensiles servant à la préparation au conditionnement, à l'entreposage, au transport, à l'étiquetage et au service des produits, ainsi que les autres installations et locaux sanitaires, doivent être propres.	10 novembre 2010	25 janvier 2012	1600 \$

**9205-7652 QUEBEC INC.
RESTAURANT WAH DO**

4054 Rue Sainte-Catherine Est
Montréal

Restaurant

Nature de l'infraction	Date de l'infraction	Date du jugement	Amende
Les lieux, véhicules, équipements, matériaux et ustensiles servant à la préparation au conditionnement, à l'entreposage, au transport, à l'étiquetage et au service des produits, ainsi que les autres installations et locaux sanitaires, doivent être propres.	03 février 2011	25 janvier 2012	1500 \$

**9214-5978 QUEBEC INC.
L'OEUFRIER LIEGE**

350 Rue de Liège Est
Montréal

Restaurant

Nature de l'infraction	Date de l'infraction	Date du jugement	Amende
Le produit altérable à la chaleur à l'exception des fruits et légumes frais entiers doit être refroidi sans retard et maintenu constamment à une température interne et ambiante ne	25 novembre 2010	25 janvier 2012	1250 \$

dépassant pas 4°C jusqu'à sa livraison au consommateur, sauf pendant le temps requis pour l'application d'un procédé de fabrication ou d'un traitement reconnu en industrie alimentaire et qui exige une plus haute température.

**9215-2032 QUEBEC INC.
RESTAURANT PHO HIN**

4130 Rue Jean-Talon Est
Montréal

Restaurant

Nature de l'infraction	Date de l'infraction	Date du jugement	Amende
Le produit altérable à la chaleur à l'exception des fruits et légumes frais entiers doit être refroidi sans retard et maintenu constamment à une température interne et ambiante ne dépassant pas 4°C jusqu'à sa livraison au consommateur, sauf pendant le temps requis pour l'application d'un procédé de fabrication ou d'un traitement reconnu en industrie alimentaire et qui exige une plus haute température.	03 octobre 2011	06 janvier 2012	1000 \$

**9219-8126 QUEBEC INC.
BAGEL DE L'OUEST**

4404 Boul. des Sources
Dollard-des-Ormeaux

Boulangerie

Nature de l'infraction	Date de l'infraction	Date du jugement	Amende
Les lieux, véhicules, équipements, matériaux et ustensiles servant à la préparation au conditionnement, à l'entreposage, au transport, à l'étiquetage et au service des produits, ainsi que les autres installations et locaux sanitaires, doivent être propres.	14 mars 2011	25 janvier 2012	1000 \$

**CHATEAUKABAB INC.
RESTAURANT CHATEAU KABAB**

2140 Rue Guy
Montréal

Restaurant

Nature de l'infraction	Date de l'infraction	Date du jugement	Amende
Les lieux, véhicules, équipements, matériaux et ustensiles servant à la	28 avril 2011	18 janvier 2012	1000 \$

préparation au conditionnement, à l'entreposage, au transport, à l'étiquetage et au service des produits, ainsi que les autres installations et locaux sanitaires, doivent être propres.

**JAFFER MUHAMMAD
SUPER MARCHÉ AL-MACCA**

5976 Rue De Salaberry
Montréal

Boucherie-épicerie

Nature de l'infraction	Date de l'infraction	Date du jugement	Amende
Le lieu ou le véhicule doit être exempt de contaminants, de polluants, de toute espèce d'animaux y compris les insectes et les rongeurs ou de leurs excréments.	23 février 2010	16 janvier 2012	500 \$

**JING CAO
MAISON DU NORD CHINOIS 2008**

2130 Rue Saint-Mathieu
Montréal

Restaurant

Nature de l'infraction	Date de l'infraction	Date du jugement	Amende
Les lieux, véhicules, équipements, matériaux et ustensiles servant à la préparation au conditionnement, à l'entreposage, au transport, à l'étiquetage et au service des produits, ainsi que les autres installations et locaux sanitaires, doivent être propres.	08 novembre 2010	25 janvier 2012	2000 \$

**PUSHAP PATISSERIE ET
RESTAURANT INC.
PUSHAP**

5195 Rue Paré
Montréal

Restaurant

Nature de l'infraction	Date de l'infraction	Date du jugement	Amende
Les personnes affectées à la préparation des produits, au lavage ou au nettoyage du matériel et de l'équipement doivent: porter un bonnet ou une résille propre qui recouvre entièrement les cheveux; porter un couvre-barbe propre qui recouvre entièrement la barbe.	07 avril 2011	25 janvier 2012	500 \$
Le produit altérable à la chaleur à l'exception des fruits et légumes frais entiers doit être refroidi sans retard et	07 avril 2011	25 janvier 2012	2000 \$

maintenu constamment à une température interne et ambiante ne dépassant pas 4°C jusqu'à sa livraison au consommateur, sauf pendant le temps requis pour l'application d'un procédé de fabrication ou d'un traitement reconnu en industrie alimentaire et qui exige une plus haute température.

Total : **21** contrevenants

32050 \$

.....
© Tous droits réservés, Ville de Montréal